

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Perdigey Site inspecté : Cendre Date de l'inspection: 8/3/07

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Le bilan de fonctionnement, peu devait être remis  
par le 31 décembre 2006, n'a pas été transmis à jour

Ecart aux dispositions de :  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Arrêté ministériel du 29 juillet 2004

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

Dominique DELMAS, Directeur Etablissement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le bilan de fonctionnement a été transmis sous la forme de  
2 documents, en date du 16 mars 2007.

Joint le courrier d'accompagnement ci-joint

EXPLOITANT

DIRE

## Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

Etude remise le 16 mars 2007

L'Inspection le :

28/06/07

Fiche soldée Oui  Non 

le :